

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
Arrivée le
25 OCT. 2022

E22000173 / 38

Monsieur le président
MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
Communauté d'agglomération
Maison des Services Publics
1 avenue Saint Martin
26200 MONTE LIMAR

Dossier n° : E22000173 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

URBANISME LOGEMENT ARRIVÉE

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

26 OCT. 2022

Objet : Projet de modification numéro 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Montélimar (Drôme)

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Patrick BERGERET, Ingénieur conseil en environnement, demeurant 150 impasse Le Cros, LA LAUPIE (26740) (tel : 04 75 46 11 19 ; portable : 06 31 84 91 45) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

20/10/2022

N° E22000173 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 10/10/2022, la lettre par laquelle Monsieur le président de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Montélimar (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

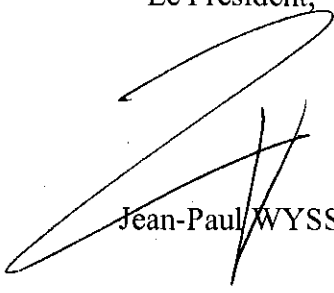
ARTICLE 1 : Monsieur Patrick BERGERET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION et à Monsieur Patrick BERGERET.

Fait à Grenoble, le 20/10/2022

Le Président,


Jean-Paul WYSS